

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 765****26 juillet 2004****SOMMAIRE**

Abaque, S.à r.l., Leudelange .....	36717	Fire Door Investment S.A., Luxembourg .....	36689
Abaque, S.à r.l., Leudelange .....	36717	Gamma Re S.A., Luxembourg .....	36719
Abaque, S.à r.l., Leudelange .....	36717	Grigio Holding S.A., Luxembourg .....	36715
Agepal, S.à r.l., Luxembourg .....	36717	H.R. Services S.A., Luxembourg .....	36694
Alpha Re S.A., Luxembourg .....	36720	H.R. Services S.A., Luxembourg .....	36694
Alteza S.A., Luxembourg .....	36697	Harrier International S.A. ....	36681
Alteza S.A., Luxembourg .....	36697	Hentou S.A., Esch-sur-Sûre .....	36718
Ambigest S.A., Strassen .....	36697	Hermina Holding S.A., Strassen .....	36709
Aubay S.A., Luxembourg .....	36718	Human Resources Management S.A., Luxem- bourg .....	36720
Audiovisual Advertizing Systems S.A.H. ....	36677	IBLux Informatique S.A., Howald .....	36710
Bachstein-Bishara, S.e.n.c., Diekirch .....	36710	Iberis Holding S.A., Strassen .....	36709
Berogest S.A., Steinfort .....	36712	Immo-Advise, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....	36674
Beta Re S.A., Luxembourg .....	36716	ING RPFBB Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg .....	36708
Brasstown Entrada I S.C.A., Luxembourg .....	36699	ING RPFBB Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg .....	36709
Brasstown Entrada I S.C.A., Luxembourg .....	36707	Interest Holding S.A., Luxembourg .....	36679
Carrosserie Schintgen, S.à r.l., Gonderange .....	36692	Interstek S.A.H., Luxembourg .....	36709
Carrosserie Schintgen, S.à r.l., Gonderange .....	36693	IPF Luxembourg S.A., Steinfort .....	36693
CG Investments I, S.à r.l. ....	36676	IPF Luxembourg S.A., Steinfort .....	36693
CG Investments II, S.à r.l. ....	36679	Jet Corporate Consulting S.A., Luxembourg .....	36698
CG Investments III, S.à r.l. ....	36678	Jet Corporate Consulting S.A., Luxembourg .....	36698
CG Investments IV, S.à r.l. ....	36678	Kornerlux S.A., Luxembourg .....	36715
CHH Financière S.A.H., Luxembourg .....	36698	Kornerlux S.A., Luxembourg .....	36715
COREVEST, Compagnie de Recherches et d'Inves- tissements S.A.H., Luxembourg .....	36698	L-Travaux, S.à r.l., Munsbach .....	36680
Construct Luxembourg S.A. ....	36676	Lutece Holding S.A., Luxembourg .....	36690
Coves S.A., Luxembourg .....	36681	Lux Hifi, S.à r.l., Luxembourg .....	36676
Coves S.A., Luxembourg .....	36681	Luxturn, S.à r.l., Redange-sur-Attert .....	36719
Creallux S.A., Luxembourg .....	36674	Marie-Laure, S.à r.l., Ettelbruck .....	36674
Crown Group Investments, S.à r.l. ....	36680	Marnix S.A., Luxembourg .....	36682
De l'Isle S.A., Luxembourg .....	36696	Marnix S.A., Luxembourg .....	36683
Delta Re S.A., Luxembourg .....	36719	Marnix S.A., Luxembourg .....	36684
Distrimat Finances S.A. ....	36681	Marnix S.A., Luxembourg .....	36686
ERC Lux Holdings, S.à r.l. ....	36677	Matimmo Holdings S.A., Luxembourg .....	36707
Essor et Développement, S.à r.l., Luxembourg ...	36693	MGK Technologies, S.à r.l., Luxembourg .....	36675
Euro Commerz Holding, GmbH .....	36675	Midera Luxembourg S.A., Luxembourg .....	36691
Euro Pub International, S.à r.l. ....	36681	Midera Luxembourg S.A., Luxembourg .....	36691
Finagro S.A., Luxembourg .....	36717	Miranda Lux Real Estate S.A., Esch-sur-Alzette ..	36694
Finassurlux S.A., Rodange .....	36690	Motor Sport Promotion S.A. ....	36681
Finassurlux S.A., Rodange .....	36690	Nuptial, S.à r.l. ....	36679
Fire Door Investment S.A., Luxembourg .....	36689	Olmecca, S.à r.l., Luxembourg .....	36686

ON 25 Société Civile, Luxembourg . . . . .	36712	Senfort Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36696
Oud Thamen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36716	Simaphi S.A., Luxembourg . . . . .	36674
Pacelco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36683	Société Financière Réolaise S.A., Luxembourg . . . . .	36711
Pacelco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36683	Sojomi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36716
Pacelco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36683	Sojomi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36716
Parness S.A., Luxembourg . . . . .	36692	Strasbourg-Immo S.A., Howald . . . . .	36687
Parness S.A., Luxembourg . . . . .	36692	T.S.C.I., S.à r.l., Dudelange . . . . .	36678
Polerna Holding, S.A., Luxembourg . . . . .	36683	Trading Investment Placement Services (T.I.P.S.) Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36680
PROgéna S.A., Windhof . . . . .	36697	Trustinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	36691
Primesphère S.A., Luxembourg . . . . .	36677	Vanemo S.A., Luxembourg . . . . .	36699
PTC International Finance II S.A., Luxembourg . . . . .	36675	Westside Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36696
Ravalux S.A., Ettelbruck . . . . .	36720	Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36718
Rent S.A. . . . .	36681		

**IMMO-ADVISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 52, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 87.417.

Le bilan du 15 mai au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043917.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**SIMAPHI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 71.441.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043920.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**MARIE-LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 29, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.988.

Le bilan du 4 janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043930.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**CREALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.312.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le vendredi 14 mai 2004*

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, PricewaterhouseCoopers. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2004.

Pour publication et réquisition

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044269.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**MGK TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.665.

L'adresse actuelle de M. Mutelet, gérant de la société MGK TECHNOLOGIES, S.à r.l. est: F-57155 Marly (France), 11, rue du Renaulrupt.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGK TECHNOLOGIES, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043869.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**EURO COMMERZ HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 30.349.

EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements en date du 6 mai 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée EURO COMMERZ HOLDING, GmbH, avec siège social à L-5884 Hesperange, 204, route de Thionville.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Anouk Dumont, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> A. Dumont

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047507.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.250.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A. tenue au siège social en date du 4 mai 2004, que l'Administrateur-Délégué, à l'unanimité des voix, a pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés en raison d'un manque d'informations.

2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.

3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043590.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**CG INVESTMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 76.535.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante actuellement sans siège social connu:

- la société à responsabilité limitée CG INVESTMENTS I, S.à r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été dénoncé le 30 septembre 2002.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Georges Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> G. Reding

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03867. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047483.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**CONSTRUCT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 52.236.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements en date du 6 mai 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme CONSTRUCT LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Anouk Dumont, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> A. Dumont

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03894. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047504.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**LUX HIFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 8.939.

Constituée par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> décembre 1969, publié au Mémorial C n° 37 du 4 mars 1970, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1981, acte publié au Mémorial C n° 103 du 22 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 101 du 15 avril 1989, modifiée par acte sous seing privé en date du 6 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

*Pour LUX HIFI, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(043867.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**AUDIOVISUAL ADVERTIZING SYSTEMS S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 23.307.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements en date du 6 mai 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme AUDIOVISUAL ADVERTIZING SYSTEMS S.A.H., avec siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Anouk Dumont, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> A. Dumont

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03889. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047503.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**ERC LUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 76.544.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante, actuellement sans siège social connu:

- la société à responsabilité limitée ERC LUX HOLDINGS, S.à r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été dénoncé le 30 septembre 2002.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Georges Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> G. Reding

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03882. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047497.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**PRIMESPHERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Luxembourg, 4, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.756.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2003*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 12 décembre 2003 que:

- Monsieur Gary Kneip a démissionné, avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur-délégué du conseil d'administration, tout en restant membre du conseil d'administration;

- Monsieur Claude Lüscher, membre du conseil d'administration, a été nommé en tant que nouvel administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

*Pour PRIMESPHERE S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00943. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043986.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**CG INVESTMENTS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 76.538.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante actuellement sans siège social connu:

- la société à responsabilité limitée CG INVESTMENTS IV, S.à r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été dénoncé le 30 septembre 2002.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Georges Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> G. Reding

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03875. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047493.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**CG INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 76.537.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante actuellement sans siège social connu:

- la société à responsabilité limitée CG INVESTMENTS III, S.à r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été dénoncé le 30 septembre 2002.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Georges Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> G. Reding

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03872. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047490.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**T.S.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R. C. Luxembourg B 64.287.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1998, par acte sous seing privé, publié au Mémorial C n° 531 du 21 juillet 1998, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 289 du 18 avril 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 5 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 289 du 21 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

*Pour T.S.C.I., S.à r.l.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(044001.3/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**NUPTIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 30.325.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements en date du 6 mai 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée NUP TIAL, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Anouk Dumont, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 26 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> A. Dumont

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03899. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047505.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**CG INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 76.536.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante actuellement sans siège social connu:

- la société à responsabilité limitée CG INVESTMENTS II, S.à r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été dénoncé le 30 septembre 2002.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Georges Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> G. Reding

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03868. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047488.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**INTEREST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 46.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ06051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2004*

Affectation du résultat: la perte de EUR 2.912,81 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

*Le mandataire*

(044046.3/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**CROWN GROUP INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 76.543.

## EXTRAIT

*Liquidation judiciaire*

Par jugements du 10 juin 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société suivante, actuellement sans siège social connu:

- la société à responsabilité limitée CROWN GROUP INVESTMENTS, S.à r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été dénoncé le 30 septembre 2002.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Maître Georges Reding, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> G. Reding

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03878. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047495.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**TRADING INVESTMENT PLACEMENT SERVICES (T.I.P.S.) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 87.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

*Signature.*

(043579.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**L-TRAVAUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 99.598.

*Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche am 2. Juni 2004  
abgehalten wurde und die Satzungen der Gesellschaft nicht abgeändert hat*

Die Gesellschafterversammlung wurde am Sitz der Gesellschaft in Munsbach 134, rue Principale, am 2. Juni 2004 um 9.00 Uhr abgehalten.

War anwesend der Geschäftsführer der alleinigen Gesellschafterin, LIEWER, Gesellschaft mit beschränkter Haftpflicht, Herr Karl-Heinz Lehnen, Straßenbaumeister, wohnhaft in D-54518 Sehlem, Bahnhofstraße 39.

Der Anwesende stellt fest, dass alle Anteile der Gesellschaft vertreten sind, sodass die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß abgehalten werden konnte und über den einzigen Punkt der Tagesordnung, d.h. der Rücktritt des technischen Geschäftsführers, Herrn Karl-Heinz Lehnen und die Benennung eines Nachfolgers.

Diese Rücktritt wurde an die Gesellschaft durch Einschreiben vom 1. Juni 2004 gerichtet und erfolgt mit sofortiger Wirkung.

Die Gesellschafterversammlung entscheidet, den Rücktritt von Herrn Karl-Heinz Lehnen anzunehmen und entbindet ihn von seinen Pflichten.

Die Gesellschafterversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung zum neuen und alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit:

- Herrn Christoph Lehnen, wohnhaft in D-54518 Sehlem, Bahnhofstraße 32.

Da kein anderer Punkt mehr auf der Tagesordnung war, wurde die Versammlung aufgehoben und die Gesellschafterin unterzeichnet das vorliegende Protokoll.

K.-H. Lehnen

Geschäftsführer der LIEWER GmbH

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01620. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044134.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---



**DISTRIMAT FINANCES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 64.187.

**EURO PUB INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 46.871.

**HARRIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 65.256.

**RENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 23.386.

**MOTOR SPORT PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 39.747.

*Liquidations judiciaires*

Par jugements du 10 juin 2004, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

1. DISTRIMAT FINANCES S.A., R.C. B 64.187
2. EURO PUB INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C. B 46.871
3. HARRIER INTERNATIONAL S.A., R.C. B 65.256
4. RENT S.A., R.C. B 23.386
5. MOTOR SPORT PROMOTION S.A., R.C. B 39.747

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et ont désigné comme liquidateur Maître Dogan Demircan, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Les déclarations de créances sont à déposer avant le 29 juin 2004 auprès du greffe de la 6<sup>ème</sup> section du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> D. Demircan

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04627. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04628. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04629. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04630. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04632. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(047602.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

---

**COVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.476.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043552.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**COVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.476.

L'Assemblée Générale de la société, convoquée le 11 mai 2004, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00065. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(043551.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**MARNIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.360.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARNIX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de MARNIX HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C numéro 309 du 19 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 887 du 11 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille deux cents (6.200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de l'article deux des statuts quant à l'objet de la société en y ajoutant un nouveau deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la construction d'immeubles de quelque nature et pour quelque destination que ce soit, ainsi que la gestion et l'administration en propre ou pour compte de tiers.»

2.- Démission de l'administrateur Madame Angela Cinarelli et décharge.

3.- Nomination de Madame Patricia Jupille comme nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide -avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002- de modifier l'article deux des statuts quant à l'objet de la société, en y ajoutant un nouveau deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la construction d'immeubles de quelque nature et pour quelque destination que ce soit, ainsi que la gestion et l'administration en propre ou pour compte de tiers.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2004, vol. 427, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041959.3/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

**MARNIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041961.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

---

**PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.439.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

(043738.4/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.439.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

(043737.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.439.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

(043736.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**POLERNA HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 20.940.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**MARNIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.360.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARNIX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de MARNIX HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 19 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille deux cents (6.200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de six cent vingt mille Euros (EUR 620.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 155.000,-) à sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 775.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

2.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération intégrale par apport en nature des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvelles par la société RIMRALLY LIMITED, ayant son siège à Dublin, 41/45 Stephen's Green, Irlande.

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent vingt mille Euros (EUR 620.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 155.000,-) à sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 775.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvelles la société RIMRALLY LIMITED, ayant son siège à Dublin, 41/45 Stephen's Green, Irlande.

*Intervention - Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenue la société RIMRALLY LIMITED, prédésignée, ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire aux vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nouvelles et les a libérées par apport en nature consistant en:

**I.-**

D'un bâtiment à usage d'habitation sis à Fonte al Giudeo, inscrite au cadastre de la commune de Sarteano, comme suit:

- foglio 27 particella 128:

- sub 3, rez-de-chaussée, cat. A/7, classe 1,

- sub 4, rez-de-chaussée, cat. C/6, classe 1, d'une contenance de 50 m<sup>2</sup>

sub 5, cat. A/7, classe 1,

sub 6, rez-de-chaussée, cat. C/2, classe 1, d'une contenance de 45 m<sup>2</sup>

sub 7, rez-de-chaussée, cat. C/2, classe 2, d'une contenance de 12 m<sup>2</sup>

- foglio 27 particella 332, rez-de-chaussée, cat. C/2, classe 2, d'une contenance de 17 m<sup>2</sup>

- foglio 27 particella 331, rez-de-chaussée, cat. C/2, classe 3, d'une contenance de 12 m<sup>2</sup>.

## II.-

De parcelles de terrain sises à Fonde al Giudeo, d'une contenance de 3 hectares 83 ares inscrits au cadastre de la commune de Sarteano sous foglio 27 comme suit:

particella 101, classe 3, d'une contenance de 7 ares 20 centiares,  
 particella 102, classe 4, d'une contenance de 19 ares 83 centiares,  
 particella 104, classe 3, d'une contenance de 34 ares 60 centiares,  
 particella 132, classe 4, d'une contenance de 20 ares 10 centiares,  
 particella 133, classe 1, d'une contenance de 19 ares 40 centiares,  
 particella 212, d'une contenance de 10 ares 80 centiares,  
 particella 213, classe 3, d'une contenance de 9 ares 20 centiares,  
 particella 214, classe 2, d'une contenance de 15 ares 50 centiares,  
 particella 215, classe 2, d'une contenance de 3 ares 60 centiares,  
 particella 216, classe 2, d'une contenance d'1 hectare 46 ares 10 centiares,  
 particella 218, classe 3, d'une contenance de 95 ares 94 centiares.

## III.-

D'une remise sise à Fonte al Giudeo, avec accès par la Via Salvo d'Acquisto, 5, inscrit au cadastre de la commune de Sarteano, foglio 38 particella 789, sub 18, cat C/6, classe 1 d'une contenance de 168 m<sup>2</sup>.

## IV.-

Divers meubles dont la description est plus amplement reprise dans un rapport d'expertise établi par Monsieur Primo Ceci, géomètre. Une copie de ce rapport est restée annexée au rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., dont question ci-après.

### *Titre de propriété*

La société RIMRALLY LIMITED, prédésignée est devenue propriétaire des immeubles ci-avant sub I à III partiellement:  
 a.- suivant acte reçu par Maître Francesco Scaldaferrri, notaire de résidence à Rome, en date du 25 juillet 1997 sous le numéro 31924 de son répertoire, enregistré à Rome le 30 juillet 1997 sous le numéro 32161 et transcrit à Montepulciano le 7 août 1997 sous le numéro 1969.

b.- suivant acte reçu par Maître Cinelli di Chiusi, en date du 6 février 1996 sous le numéro 45603 de son répertoire, transcrit à Montepulciano le 3 février 1996 sous le numéro 403,

c.- suivant acte reçu par Maître Giacobini, notaire de résidence à Rome en date du 9 juillet 1987, sous le numéro 12228 de son répertoire, transcrit à Montepulciano le 14 juillet 1987 sous le numéro 1898.

### *Conditions de l'apport immobilier*

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte d'une attestation délivrée par Maître Andrea Pantalani, notaire de résidence à Rome, en date du 8 avril 2004, que les immeubles sont grevés d'une inscription hypothécaire prise en date du 3 janvier 1985 sous le numéro 1 en faveur du Ministère des Finances, en garantie du paiement des droits de succession de Madame Anne Foxhall Gifford, décédée à Siena le 7 octobre 1983, hypothèque purement formelle, les impôts ayant été entièrement payés et donc non préjudiciables.

Les actionnaires déclarent expressément que la créancière ne s'oppose pas à l'apport des immeubles prédécrits.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Dott. Bruno Matarazzo, avocat, né à Rome, le 22 janvier 1976, demeurant à I-00100 Rome, Via Arduino, 11, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Dott. Bruno Matarazzo prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 3 mai 2004, dont la conclusion est la suivante:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 24.800 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune de MARNIX S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de MARNIX S.A. et ne peut pas être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Signature»

Ledit rapport ainsi que la prédite procuration resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 775.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 2004, vol. 427, fol. 76, case 7. – Reçu 6.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041954.3/242/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

---

**MARNIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.360.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 2004.

H. Hellinckx.

(041956.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2004.

---

**OLMECA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. OLMECA HOLDINGS, S.à r.l.).**

**Capital social: 32.000,00 USD.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.133.

—

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour OLMECA, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(043733.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**STRASBOURG-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue de Sangenberg.  
R. C. Luxembourg B 100.980.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Cardoso Simões, entrepreneur, demeurant à L-2563 Luxembourg, 29, rue Jean Schaack.
2. Madame Graça Maria Loureiro Da Silva, employée privée, épouse de Monsieur Manuel Cardoso Simões, demeurant à L-2563 Luxembourg, 29, rue Jean Schaack.
3. Monsieur Luis Miguel Da Silva Simões, technicien en bâtiment, demeurant à L-7344 Steinsel, 5, rue des Cerisiers.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de:  
STRASBOURG-IMMO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Howald.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Titre II.- Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Titre III.- Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Manuel Cardoso Simões, prénommé .....	50
2) Madame Graça Loureiro Da Silva, prénommée .....	25
3) Monsieur Luis Da Silva Simões, prénommé .....	25
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Manuel Cardoso Simões, prénommé.
  - b) Madame Graça Loureiro Da Silva, prénommée.
  - c) Monsieur Luis Da Silva Simões, prénommé.

Monsieur Manuel Cardoso Simões, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Emmanuel Veriter, comptable, demeurant à Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- 5) Le siège social de la société est fixé à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Cardoso Simões, G. Loureiro Da Silva, L. Da Silva Simões, A. Biel.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2004, vol. 896, fol. 94, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2004.

A. Biel.

(043165.3/203/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

**FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.950.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 17 mai 2004 que:

- L'Assemblée ratifie la cooptation des administrateurs suivants:

. M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, en date du 4 novembre 2002;

. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 84.993, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en date du 1<sup>er</sup> août 2003;

. TMF SECRETARIAL SERVICES, société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous numéro B 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003;

. TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous numéro B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en date du 6 mai 2004.

- Les mandats des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:

1. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, mentionnée ci-dessus;

2. TMF SECRETARIAL SERVICES, société anonyme, mentionnée ci-dessus;

3. TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, mentionnée ci-dessus.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2005.

- Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée au R.C. Luxembourg sous numéro B 46.498 en tant que commissaire aux comptes. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044044.3/805/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.950.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 mai 2004 que:

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au R.C. Luxembourg sous numéro B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Armin Kirchner, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044045.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**LUTECE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 80.279.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043554.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**FINASSURLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 61.980.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 23 avril 2004 à Rodange*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Severens qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle Lamberty et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard De Méersman.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

L'ordre du jour est le suivant:

1. Nomination de Monsieur Luc Severens au poste d'Administrateur.
2. Nomination de Madame Marie-Noëlle Lamberty au poste d'Administrateur.
3. Nomination de Monsieur Marco Fochesato au poste de Commissaire aux Comptes.
4. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Luc Severens au poste d'Administrateur-délégué.

*Exposé*

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'Assemblée nomme Monsieur Luc Severens, agent principal d'assurances, demeurant à L-4831 Rodange, route de Longwy, 174, comme Administrateur pour un terme de six ans.
2. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'Assemblée nomme Madame Marie-Noëlle Lamberty, employée, demeurant à B-6747 Saint-Léger, Rue Champs Vignette, 3, comme Administrateur pour un terme de six ans.
3. Suite à l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes de la société VO CONSULTING LUX S.A., l'Assemblée décide de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat et de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans Monsieur Marco Fochesato, agent commercial, demeurant à B-6741 Vance, Rue Notre Dame des Champs, 8.

4. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Luc Severens, préqualifié, Administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12.00 heures.

L. Severens / M.-N. Lamberty / E. De Méersman

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01842. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042498.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

---

**FINASSURLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 61.980.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 avril 2004*

Présents:

Monsieur Luc Severens, Administrateur-délégué

Madame Marie-Noëlle Lamberty, Administrateur

Monsieur Edouard De Méersman, Administrateur

Les administrateurs tous présents reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination de Monsieur Luc Severens au poste d'Administrateur-délégué.

*Décision*

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Luc Severens, agent principal d'assurances, demeurant à L-4831 Rodange, route de Longwy, 174, au poste d'Administrateur-Délégué pour un terme de six ans, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la réunion du conseil d'administration est clôturée.

L. Severens / E. De Méersman / M.-N. Lamberty.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042501.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

---

**MIDERA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.860.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signatures.

(043578.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**MIDERA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.860.

L'Assemblée Générale de la société, convoquée le 13 mai 2004, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043547.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**TRUSTINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.462.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 3 mai 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2004

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043958.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PARNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 76.584.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(043934.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PARNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 76.584.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(043933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**CARROSSERIE SCHINTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.799.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Schintgen, maître-tôlier-débosselleur, demeurant à L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg,
- 2.- Monsieur Roland Schintgen, maître-mécanicien d'automobile, demeurant à L-6188 Gonderange, 5, op der Tonn,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Joseph Schintgen et Monsieur Roland Schintgen, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CARROSSERIE SCHINTGEN, S.à r.l., avec siège social à L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 211 du 28 avril 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 710 du 1<sup>er</sup> septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 57.799.

2. Monsieur Roland Schintgen, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Joseph Schintgen, prénommé, ici présent et ce acceptant, cent vingt (120) parts sociales de la société à responsabilité limitée CARROSSERIE SCHINTGEN, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de trois mille euros (EUR 3.000,00) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

5. Monsieur Joseph Schintgen, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

6. Ensuite, Monsieur Joseph Schintgen, seul associé de la société qui est désormais une société à responsabilité unipersonnelle après la cession de parts qui précède, décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Les mille deux cents (1.200) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Joseph Schintgen, maître-tôlier-débosselleur, demeurant à L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg.»

7. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

8. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schintgen, R. Schintgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, vol. 20CS, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

E. Schlesser.

(042497.3/227/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

---

**CARROSSERIE SCHINTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.799.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

E. Schlesser.

(042499.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

---

**IPF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.706.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043899.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**IPF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.706.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043900.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.310,46.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 58.565.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 19 mai 2004 entre ALLEN & OVERY L.L.P., une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à One New Change, London EC4M 9QQ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro OC306763 (LLP), et A.O. SERVICES, une société anonyme de droit anglais ayant son siège social à 9, Cheapside, London EC2V 6AD, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 627023 (SERVICES), en présence de la Société, que 900 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 29,79 (vingt-quatre euros soixante-dix-neuf centimes) chacune, ont été cédées avec effet au 19 mai 2004 par SERVICES à LLP, de sorte que LLP est depuis le 19 mai 2004, l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01501. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044271.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**H.R. SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 78.679.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043901.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**H.R. SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 78.679.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043902.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**MIRANDA LUX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 100.957.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Jean, administrateur de sociétés, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue,
- 2.- Monsieur Yoni Jean, transporteur, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIRANDA LUX REAL ESTATE S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la gestion de toute propriété immobilière, ainsi que l'administration de tout patrimoine immobilier.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Patrick Jean, prénommé, cent cinquante-cinq actions. ....	155
2.- Monsieur Yoni Jean, prénommé, cent cinquante-cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions. ....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Patrick Jean, administrateur de sociétés, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue,

- b) Monsieur Yoni Jean, transporteur, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue,  
c) Monsieur Alain Rome, conseiller financier, demeurant à F-84100 Orange, 194, Chemin de Bédarrides.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Yoni Jean, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Jean, Y. Jean, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 21CS, fol. 22, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

E. Schlessler.

(042706.3/227/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

---

**WESTSIDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 95.379.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043562.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**SENFORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.322.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(043564.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**DE L'ISLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 37.104.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2004 que:

- Monsieur Alain Koestenbaum a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00273. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043953.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---



**ALTEZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 52.800.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Slendzak  
Administrateur

(044225.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ALTEZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 52.800.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 novembre 2003*

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 15 avril 2003 mandatant aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur,
- Monsieur Philippe Slendzak, Administrateur,
- Monsieur Maurice Houssa, Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer la société MAZARS aux fonctions de Commissaire aux Comptes en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

P. Rochas  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00866. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044168.3/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**AMBIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 94.500.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures.

(043731.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**PROgéna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.217.

**RECTIFICATIF**

A la page 18180 du Mémorial C numéro 379 du 7 avril 2004, il y a lieu de lire dans la première phrase de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2004:

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROgéna S.A., ...  
au lieu de:

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIXT S.A., ...

Junglinster, le 2 juin 2004.

Pour avis sincère et conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00814. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044150.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**JET CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 90.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(044218.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**JET CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 90.457.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 avril 2004*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Thierry Jammy, Délégué à la gestion journalière,
- Monsieur Claude Chatel,
- Monsieur Maurice Houssa.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044170.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.057.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05180, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

*Pour CHH FINANCIERE S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*G. Birchen*

*Administrateur*

(043742.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 17.190.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

*Pour COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS*

*Société Anonyme Holding*

*J. Claeys*

(043748.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**VANEMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.168.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05208, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour VANEMO S.A.

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(043749.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

**BRASSTOWN ENTRADA I S.C.A., Société en commandite par actions.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.613.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, acting as deputy for Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter the «Meeting») of the company BRASSTOWN ENTRADA I S.C.A., a société en commandite par actions (company limited by shares) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the pre-named notary Tom Metzler, on 30th April, 2004, which is not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 5.15 p.m. by Mr Benoit Tassigny, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman, and appointing Mrs Agnès Gauthier-Ribler, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Secretary.

The meeting elects as Scrutineer M<sup>e</sup> François Brouxel, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the Meeting.

Having thus been constituted, the board of the Meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The 181,000 (one hundred eighty-one thousand) Class A Common Shares and the 1 (one) Class B Preferred Share, representing all of the issued and outstanding shares of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and the shareholders may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the nominal share capital of the Company by USD 36,264,580,- (thirty-six million two hundred sixty-four thousand five hundred and eighty United States Dollars) to bring the subscribed share capital from its present amount of USD 1,810,010,- (one million eight hundred ten thousand and ten United States Dollars), represented by 181,000 (one hundred eighty-one thousand) Class A Common Shares and 1 (one) Class B Preferred Share, each having a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) to USD 38,074,590.- (thirty-eight million seventy-four thousand five hundred and ninety United States Dollars) and issue of 3,574,905 (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and five) Class A Common Shares and 51,553 (fifty-one thousand five hundred and fifty-three) Class B Preferred Shares, having a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, in consideration of 5,550,040 (five million five hundred fifty thousand and forty) corporate units (the «Units»), representing 99,996% (ninety-nine point nine hundred and ninety-six per cent) of the nominal share capital of ENTRADA II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ENTRADA II), such Units having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

3. Subscription and payment to the capital increase specified above by MARCY LIMITED, a limited company, having its registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar and payment of a share premium in an aggregate amount of USD 518,589,384,- (five hundred eighteen million five hundred eighty-nine thousand three hundred and eighty-four United States Dollars) to be allocated to for the amount of USD 515,014,470,- (five hundred fifteen million fourteen thousand four hundred and seventy United States Dollars) to the Class B Preferred Share Premium Account of the Company and for the amount of USD 3,574,914,- (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and fourteen United States Dollars) to the Class A Common Share Premium Account of the Company;

4. Deduction of an amount of USD 3,574,905,- (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and five United States Dollars) from the Class A Common Share Premium Account and USD 51,553,- (fifty-one thousand five hundred and fifty-three United States Dollars) from the Class B Preferred Share Premium Account and allocation of such amounts to the legal reserve of the Company, in accordance with articles 6 and 30 of the Company's articles of association;

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association, in its entirety in order to reflect the planned increase of share capital;

6. Amendment of article 1 of the Company's articles of association, in order to amend the fixed cumulative preferred dividend rate provided under the definition of The Class B Preferred Dividend, which shall be fixed at 4.0185%;

7. Amendment of article 11 of the Company's articles of association;

8. Miscellaneous.

III. In consideration of the above agenda and in accordance with the articles of association of the Company, the holder of the Class B Preferred Share is entitled to participate in the vote on the following resolutions.

IV. The shareholders have adopted the following resolutions:

*First resolution*

All of the shares of the Company being represented at the present Meeting, the shareholders waive the convening notices, the shareholders being represented consider themselves as duly convened, and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

*Second resolution*

The shareholders resolve to increase the nominal share capital of the Company by USD 36,264,580.- (thirty-six million two hundred sixty-four thousand five hundred and eighty United States Dollars) in order to bring the subscribed share capital from its present amount of USD 1,810,010.- (one million eight hundred ten thousand and ten United States Dollars), represented by 181,000 (one hundred eighty-one thousand) Class A Common Shares and 1 (one) Class B Preferred Share, each having a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) to USD 38,074,590.- (thirty-eight million seventy-four thousand five hundred and ninety United States Dollars) and to issue 3,574,905 (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and five) Class A Common Shares and 51,553 (fifty-one thousand five hundred and fifty-three) Class B Preferred Shares, each share of the respective class having a par value of USD 10.- (ten United States Dollars), and having the rights and obligations conferred to their respective class of shares.

*Third resolution*

The shareholders, having waived their preferential subscription rights, resolve to accept and record the following subscription and payment of the nominal amount, as well as the premium to the share capital increase:

*Subscription - Payment*

There now appears,

- M<sup>e</sup> François Brouxel, previously named,

acting in his capacity as duly appointed attorney of the company MARCY LIMITED, a limited company, having its registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar («Marcy Limited»),

by virtue of a proxy under private seal given on May 11, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy holder, acting as here above stated, declares to subscribe in the name and on behalf of the company MARCY LIMITED, prenamed, to 3,574,905 (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and five) Class A Common Shares and to 51,553 (fifty-one thousand five hundred and fifty-three) Class B Preferred Shares, each having a par value of USD 10.- (ten United States Dollars) and declares that the company MARCY LIMITED, prenamed, fully pays for such new shares by a contribution in kind consisting of 5,550,040 (five million five hundred fifty thousand and forty) corporate units (the «Units»), representing 99,996% (ninety-nine point nine hundred and ninety-six per cent) of the nominal share capital of ENTRADA II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ENTRADA II), such Units having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

Such contribution in an aggregate amount of USD 554,853,964,- (five hundred fifty-four million eight hundred fifty-three thousand nine hundred and sixty-four United States Dollars) is to be made according to the value, as presented in the balance sheet of ENTRADA II dated 10th May, 2004 and shall be allocated as follows:

(1) The amount of USD 36,264,580.- (thirty-six million two hundred sixty-four thousand five hundred and eighty United States Dollars) is to be allocated to the nominal capital account of the Company;

(2) The amount of USD 515,014,470.- (five hundred fifteen million fourteen thousand four hundred and seventy United States Dollars) is to be allocated to the Class B Preferred Share Premium Account of the Company; and

(3) The amount of USD 3,574,914.- (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and fourteen United States Dollars) is to be allocated to the Class A Common Share Premium Account of the Company.

A copy of the balance sheet of ENTRADA II after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

a) By a report dated 11th May, 2004, issued by INTERAUDIT, S.à r.l., in accordance with article 103, article 26-1 and article 32-1 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), which concludes as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares and the share premium to be issued as consideration.»

b) By a contribution agreement dated 11th May, 2004, between the Company and the company MARCY LIMITED, whereby the company MARCY LIMITED agreed to contribute the Units to the Company in exchange for shares in the Company.

Copies of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

Evidence of the transfer of the Units has been given to the notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

	Class B Preferred Shares	Class A Common Shares
314 COMMONWEALTH AVE. Inc., .....	1	
BRASTOWN LLC .....		181,000
MARCY LIMITED. ....	51,553	3,574,905
Total: .....	51,554	3,755,905

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to deduct the amount of USD 3,574,905,- (three million five hundred seventy-four thousand nine hundred and five United States Dollars) from the Class A Common Share Premium Account and USD 51,553,- (fifty-one thousand five hundred fifty-three United States Dollars) from the Class B Preferred Share Premium Account and to allocate such amounts to the legal reserve of the Company, in accordance with articles 6 and 30 of the Company's articles of association.

Following the above resolution, the shareholders acknowledge that the legal reserve account of the Company is credited with an amount of USD 3,807,459,- (three million eight hundred seven thousand four hundred and fifty-nine United States Dollars), representing 10% of the nominal share capital of the Company.

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, in its entirety as follows:

**«Art. 6. Corporate capital**

The share capital of the Company is set at USD 38,074,590,- (thirty-eight million seventy-four thousand five hundred and ninety United States Dollars) represented by 3,755,905 (three million seven hundred fifty-five thousand nine hundred and five) Class A Common Shares and 51,554 (fifty-one thousand five hundred and fifty-four) Class B Preferred Shares, with a par value of USD 10,- (ten United States Dollars) each.

The Class A Common Shares and the Class B Preferred Share(s) will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares», whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

Separate share premium accounts may be created for the premium (if any) arising out on the issue of Class A Common Shares and Class B Preferred Shares, respectively for the benefit of the holders of the Class A Common Shares and Class B Preferred Shares (together referred to as the «Share Premium Accounts»).

The rights over the balance of the Class A Common Share Premium Account are exclusively attached to the Class A Common Shares.

The rights over the balance of the Class B Preferred Share Premium Account are exclusively attached to the Class B Preferred Shares.

Any allocation of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts to another account of the Company, or any reimbursement of all or part of the balance of each of the Share Premium Accounts requires the consent of the General Meeting of Shareholders (including the Class B Shareholders), given with a simple majority of the votes cast.

The Share Premium Accounts shall be shown separately in the Company's accounts.

The Company will be entitled to create dedicated reserve accounts attached either to the holders of Class A Common Shares and/or to the holders of Class B Preferred Shares, as the case may be.

The Class A Common Share Premium Account, the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve are freely distributable by the Managers, in accordance with the rules provided for in Article 72-2 of the Law, or by the General Meeting of Shareholders in accordance with the presence quorums and voting majorities of ordinary General Meetings of Shareholders, as provided for in Article 28 hereof. There are no restrictions regarding the timing and the frequency of such distributions decided by the General Meeting of Shareholders. These distributions do not need to be published and may be carried out without waiting period.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, in accordance with article 28 below.»

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to amend article 1 of the Company's articles of association, in order to amend the fixed cumulative preferred dividend rate provided under the definition of The Class B Preferred Dividend, which shall be fixed at 4.0185%.

Following such modification, the definition of the Class B Preferred Dividend provided under article 1 of the Company's articles of association, shall now read as follows:

«The Class B Preferred Dividend means the fixed cumulative preferred dividend amounting to 4.0185% per annum of the Class B Preferred Shares Initial Subscription Price, which shall be payable in priority to the payment of any other dividend, either directly to the Class B Shareholders or by allocation to the Class B Special Reserve Account.»

*Seventh resolution*

The shareholders resolve to amend article 11 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

**«Art. 11. Procedure**

Any holder of Class B Preferred Shares who wishes to transfer Class B Preferred Shares (the «Transferor») shall notify the Company of the proposed Transfer. The notice shall indicate the name and address of the contemplated transferee, the number of Class B Preferred Shares to be transferred (the «Transferred Shares»), the proposed price («Proposed Price») and all other terms and conditions of the Transfer (the «Notice»).

Upon receipt of the Notice, the Manager informs immediately the Class A Shareholders of the terms and conditions of the Transfer, by registered letter, a copy of the Notice being attached thereto (the «Letter»).

The Class A Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive right with respect to the Transferred Shares within the period of thirty days from the receipt of the Letter.

The Class A Shareholders, who wish to exercise their pre-emptive rights (the «Pre-empting Shareholders»), shall notify the Company thereof by registered letter with indication of the number of Transferred Shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of the said letter.

The pre-emptive rights shall be exercised (i) at such price as the Transferor and the Pre-empting Shareholders shall agree upon, or (ii) at a price obtained by using a pricing methodology the Transferor and the Pre-empting Shareholders may have agreed on prior to the Notice or, failing either of the preceding two clauses, (iii) at such price as will be determined by an independent expert of an internationally recognised accounting firm of prime repute, appointed by the Transferor and the Pre-empting Shareholders in mutual consent, on basis of the net asset value of the Company, always taking into account the entitlement of the Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account (the «Pre-emption Price»). Failing agreement as to the person of the independent expert, such expert shall be appointed by the Chairman of the Luxembourg Institut des réviseurs d'Entreprises. The net asset value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Transferor and the Pre-empting Shareholders.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no shares could be sold.

If the Pre-empting Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of shares larger than their pro rata entitlement to the Transferred Shares, the number of Transferred Shares they each will acquire shall be determined by the Manager as follows:

a) the Pre-empting Shareholders, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a smaller number of shares than their pro rata entitlement to the Transferred Shares, will acquire the number of Transferred Shares for which they exercised their pre-emptive right;

b) the Pre-empting Shareholders who have exercised their pre-emptive right with respect to a greater number of shares than their pro rata entitlement to the Transferred Shares, shall be entitled, in addition to their pro rata entitlement to the Transferred Shares, to such part of the Transferred Shares remaining after deduction of the Transferred Shares acquired by the Pre-empting Shareholders referred to under a) above, pro rata to their shareholding in the Company.

If the pre-emptive rights have been only partially exercised over the aggregate number of total Transferred Shares, the Transferred Shares for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Pre-empting Shareholders who have exercised their pre-emptive rights.

The payment of the Pre-emption Price and the Transfer of the Transferred Shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

Subject to the prior approval of the Manager, the Transferor may transfer all or part of the remaining Transferred Shares, as the case may be, which have not been pre-empted, to a third party under the terms and conditions indicated in the Notice, or at a price determined by an independent expert as provided for by this Article.

The Manager's right to refuse such transfer expires forty-five (45) days following the receipt of the Notice. Such refusal shall be notified in writing to the Transferor by way of a refusal of transfer notice.

If the Manager does not approve the said transfer to a third party, the Company will have to redeem the relevant shares on basis of the net asset value of the Company, reducing if necessary its share capital, always taking into account the entitlement of Class B Shareholders over the Class B Preferred Share Premium Account and the Class B Special Reserve Account. Alternatively, the Manager may nominate a third party to acquire the relevant shares at such price.

Such third party must be nominated by the Manager in the refusal of transfer notice.

The Manager may not withhold its approval of any such transfer of the Transferred Shares if, at the time the Company would be required to redeem the relevant shares as a result of the Manager's withholding of its approval;

a) The Company's redemption of the Transferred Shares will be prohibited by applicable law; or

b) The Company does not have sufficient funds to pay the redemption price of the Transferred Shares and the Manager, in good faith, does not believe that the Company will be able to obtain sufficient funds in order to pay such price on the required date.

The Manager may only nominate a third party to acquire the Transferred Shares, if such third party (x) is allowed under the applicable law to purchase the Transferred Shares and if (y) has sufficient funds to pay the redemption price of the Transferred Shares or will be able to obtain the relevant funds to pay such price on the required date.

The payment of the redemption Price and the Transfer of the Transferred Shares shall take place simultaneously within sixty (60) days following the receipt of the Notice, whether the relevant shares are acquired by the Company or a third party nominated by the Manager.

Any third party envisaging to acquire the Transferred Shares, shall, prior to the entering into the share purchase agreement, verify that the pre-emption procedure set out above has been duly complied with by the Transferor and that the Manager has duly approved the transfer.

The Company shall refuse to recognize and to record in the share register of the Company any Transfer and any purchaser of Transferred Shares as the owner of the Transferred Shares, whenever the Transfer has been effectuated in breach of the provisions set here above.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Tax exemption*

As regards to the contribution in kind consisting of at least 65% of the shares of ENTRADA II, S.à r.l., a company incorporated and with its registered office in the European Union, to the Company, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Estimate of costs*

The expenses incurred in connection to the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de la société BRASS-TOWN ENTRADA I S.C.A., société en commandite par actions, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du prédit notaire Tom Metzler, du 30 avril 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.15 heures par Monsieur Benoit Tassigny, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

Etant constitué, le bureau de l'Assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations, et sera soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les 181.000 (cent quatre-vingt-un mille) Actions Ordinaires Classe A et l'Action (1) Préférentielle Classe B, représentant toutes les actions émises et libérées de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de USD 36.264.580,- (trente-six millions deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingts dollars américains) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de USD 1.810.010,- (un million huit cent dix mille dix dollars américains), représenté par 181.000 (cent quatre-vingt-un mille) Actions Ordinaires Classe A et 1 (une) Action Préférentielle Classe B, chacune ayant un pair comptable de USD 10,- (dix dollars américains) à USD 38.074.590,- (trente-huit millions soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars américains) et émission de 3.574.905 (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent cinq) Actions Ordinaires Classe A et 51.553 (cinquante et un mille cinq cent cinquante-trois) Actions Préférentielles Classe B, ayant un pair comptable de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, en échange de 5.550.040,- (cinq millions cinq cent cinquante mille quarante) parts sociales (les «Parts»), représentant 99,996% (quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf cent quatre-vingt-seize pour cent) du capital social de ENTRADA II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le

droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ENTRADA II), ces Parts ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée ci-dessus par MARCY LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar et paiement d'une prime d'émission d'un montant global de USD 518.589.384,- (cinq cent dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains) à affecter à raison du montant de USD 515.014.470,- (cinq cent quinze millions quatorze mille quatre cent soixante-dix dollars américains) au Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et à raison du montant de USD 3.574.914,- (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatorze dollars américains) au Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A de la Société;

4. Déduction d'un montant de USD 3.574.905,- (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent cinq dollars américains) du Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A et USD 51.553,- (cinquante et un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains) du Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et affectation de ces montants à la réserve légale de la Société, conformément aux articles 6 et 30 des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société dans son entièreté, de manière à refléter l'augmentation de capital social proposée;

6. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, de manière à modifier le taux du dividende fixe cumulatif et préférentiel indiqué dans la définition du Dividende Préférentiel Classe B, qui devra être fixé à 4,0185%;

7. Modification de l'article 11 des statuts de la Société;

8. Divers.

III. Au vu de l'ordre du jour ci-dessus et conformément aux statuts de la Société, le détenteur de l'Action Préférentielle Classe B est en droit de participer au vote des résolutions suivantes.

IV. Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Toutes les actions de la Société étant représentées à la présente Assemblée, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les actionnaires étant représentés se considèrent comme valablement convoqués et déclarent avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui étaient à leur disposition au préalable.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société de USD 36.264.580,- (trente-six millions deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingts dollars américains) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de USD 1.810.010,- (un million huit cent dix mille dix dollars américains) représenté par 181.000 (cent quatre-vingt-un mille) Actions Ordinaires Classe A et 1 (une) Action Préférentielle Classe B, chacune ayant un pair comptable de USD 10,- (dix dollars américains) à USD 38.074.590,- (trente-huit millions soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars américains) et d'émettre 3.574.905 (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent cinq) Actions Ordinaires Classe A et 51.553 (cinquante et un mille cinq cent cinquante-trois) Actions Préférentielles Classe B, chacune des classes respectives d'actions ayant un pair comptable de USD 10,- (dix dollars américains) par action et les droits et obligations conférées à leurs propres classes d'actions.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires, ayant renoncé à leurs droits préférentiels de souscription, décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération du montant nominal ainsi que de la prime d'émission de l'augmentation de capital:

#### *Souscription et paiement*

Et à l'instant comparait:

- Maître François Brouxel, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire de la société MARCY LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar («Marcy Limited»), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 11 mai 2004.

Ladite procuration restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par les membres du bureau et le notaire, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Le mandataire, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société MARCY LIMITED, pré-définie, aux 3.574.905 (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent cinq) Actions Ordinaires Classe A et aux 51.553 (cinquante et un mille cinq cent cinquante-trois) Actions Préférentielles Classe B, ayant un pair comptable de USD 10,- (dix dollars américains) chacune et déclare que la société MARCY LIMITED, pré-définie, libère entièrement ces nouvelles actions par un apport en nature consistant en 5.550.040 (cinq millions cinq cent cinquante mille quarante) parts sociales (les «Parts»), représentant 99.996% (quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf cent quatre-vingt-seize pour cent) du capital nominal de ENTRADA II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ENTRADA II), ces Parts ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.

Une telle contribution d'un montant total de USD 554.853.964,- (cinq cent cinquante-quatre millions huit cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-quatre dollars américains) doit être faite conformément à la valeur, telle qu'indiquée dans le bilan de ENTRADA II, en date du 10 mai 2004, et doit être allouée comme suit:

(1) Le montant de USD 36.264.580,- (trente-six millions deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingts dollars américains) doit être alloué au compte capital nominal de la Société;

(2) Le montant de USD 515.014.470,- (cinq cent quinze millions quatorze mille quatre cent soixante-dix dollars américains) doit être alloué au Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B de la Société; et



(3) Le montant de USD 3.574.914,- (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent quatorze dollars américains) doit être alloué au Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A de la Société.

Une copie du bilan de ENTRADA II après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

La valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été certifiée par le notaire soussigné comme suit:

a) Par un rapport du 11 mai 2004, émis par la société INTERAUDIT, S.à r.l., en conformité avec les articles 103, 26-1 et 32-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), qui conclue comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées comme décrites ci-dessus, rien ne nous est apparu indiquant que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et de la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

b) Par un contrat d'apport du 11 mai 2004, entre la Société et la société MARCY LIMITED, dans lequel la société MARCY LIMITED accepte d'apporter les Parts à la Société en échange d'actions dans la Société.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire, resteront attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La preuve du transfert des Parts est alors fournie au notaire.

Il résulte de ce qui précède, que l'Assemblée décide d'acter que la participation dans la Société est comme suit:

	Actions Préférentielles Classe B	Actions Ordinaires Classe A
314 COMMONWEALTH AV. INC. ....	1	
BRASSTOWN LLC .....		181.000
MARCY LIMITED.....	51.553	3.574.905
Total: .....	51.554	3.755.905

#### Quatrième résolution

Les actionnaires décident de déduire le montant de USD 3.574.905,- (trois millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent cinq dollars américains) du Compte Prime d'Emission des Actions Ordinaires Classe A et USD 51.553,- (cinquante et un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains) du Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et d'allouer ces montants à la réserve légale de la Société, conformément aux articles 6 et 30 des statuts de la Société.

Suivant la résolution ci-dessus, les actionnaires reconnaissent que le compte réserve légale de la Société est crédité du montant de USD 3.807.459,- (trois millions huit cent sept mille quatre cent cinquante-neuf dollars américains) représentant 10% du capital social nominal de la Société.

#### Cinquième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société dans son entièreté, lequel a désormais la teneur suivante:

##### «Art. 6. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à USD 38.074.590,- (trente-huit millions soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars américains) représenté par 3.755.905 (trois millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cent cinq) Actions Ordinaires Classe A et 51.554 (cinquante et un mille cinq cent cinquante-quatre) Actions Préférentielles Classe B, d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune.

Les Actions Ordinaires Classe A et les Actions Préférentielles Classe B seront individuellement dénommées une «Action» et collectivement dénommées les «Actions» chaque fois qu'il n'y aura pas lieu de se référer à une catégorie déterminée d'actions.

Des comptes primes d'émissions distincts pourront être créés pour les primes (s'il en existe) relatives à l'émission d'Actions Ordinaires Classe A et d'Actions Préférentielles Classe B, respectivement en faveur des détenteurs des Actions Ordinaires Classe A et des Actions Préférentielles Classe B (communément dénommées les «Comptes Primes d'Emission»).

Les droits sur le solde du Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A sont exclusivement attachés aux Actions Ordinaires Classe A.

Les droits sur le solde du Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B sont exclusivement attachés aux Actions Préférentielles Classe B.

Toute affectation de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission à un autre compte de la Société, ou tout remboursement de tout ou partie du solde de chacun des Comptes Prime d'Emission requiert le consentement de l'Assemblée Générale des Actionnaires (y compris les Actionnaires Classe B), donné à une majorité simple des votes émis.

Les Comptes de Primes d'Emission devront apparaître de façon distincte dans les comptes de la Société.

La Société est autorisée à créer des comptes réserves spécifiques attachés aux détenteurs d'Actions Ordinaires Classe A et/ou d'Actions Préférentielles Classe B, selon les cas.

Le Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires Classe A, le Compte Prime d'Emission Actions Préférentielles Classe B et la Réserve Spéciale Classe B sont librement distribuables par les Gérants, en conformité aux règles établies à l'article 72-2 de la Loi, ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, en conformité avec les quorums de présence et les majorités de vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires, telles qu'établies à l'article 28 ci-après. Il n'existe pas de restrictions quant au moment et à la fréquence de telles distributions décidées en Assemblée Générale des Actionnaires. Ces distributions ne requièrent pas de publications et peuvent être opérées sans période d'attente.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 28 ci-après.»

#### *Sixième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, de manière à modifier le taux du dividende fixe cumulatif et préférentiel indiqué dans la définition du Dividende Préférentiel Classe B, qui devra être fixé à 4.0185%.

Il résulte de cette modification que la définition du Dividende Préférentiel Classe B, indiquée dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, a désormais la teneur suivante:

«Le Dividende Préférentiel Classe B désigne le dividende fixe cumulatif et préférentiel, s'élevant à 4.0185% par an du Prix de Souscription Initial des Actions Préférentielles Classe B, dont le paiement est prioritaire au paiement de tout autre dividende, soit directement aux Actionnaires Classe B soit par affectation au Compte Réserve Spécial Classe B.»

#### *Septième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **Art. 11. Procédure**

Tout détenteur d'Actions Préférentielles Classe B qui souhaite céder des Actions Préférentielles Classe B (le «Cédant») doit notifier la cession proposée à la Société. La notification doit indiquer le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, le nombre d'Actions Préférentielles Classe B à céder (les «Actions Cédées»), le prix proposé («Prix Proposé») et l'ensemble des conditions de la Cession (la «Notification»).

A réception de la Notification, le Gérant informe immédiatement les Actionnaires Classe A des conditions de la Cession, par lettre recommandée, à laquelle est jointe une copie de la Notification (la «Lettre»).

Les Actionnaires Classe A auront le droit d'exercer leur droit de préemption sur les Actions Cédées endéans une période de trente jours à compter de la réception de la Lettre.

Les Actionnaires Classe A, qui souhaitent exercer leur droit de préemption (les «Actionnaires Préempteurs»), doivent le notifier à la Société par lettre recommandée avec indication du nombre des Actions Cédées pour lesquelles ils exercent leur droit de préemption. Le droit de préemption sera réputé avoir été exercé à la date d'envoi de la dite lettre.

Les droits de préemption seront exercés (i) au prix convenu entre le Cédant et les Actionnaires Préempteurs, ou (ii) à un prix obtenu selon la méthode de fixation du prix convenue entre le Cessionnaire et les Actionnaires Préempteurs préalablement à la Notification ou, en cas d'échec des deux clauses précédentes, (iii) à tel prix qui sera déterminé par un expert indépendant d'une firme de comptabilité de première réputation et internationalement reconnue, désigné d'un commun accord par le Cédant et les Actionnaires Préempteurs, sur base de la valeur de l'actif net de la Société, prenant toujours en compte le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B (le «Prix de Préemption»). A défaut d'un tel accord sur la personne de l'expert indépendant, ledit expert sera désigné par le Président de l'Institut Luxembourgeois des réviseurs d'Entreprises. La détermination de la valeur de l'actif net par l'expert indépendant sera définitive et s'imposera au Cédant et aux Actionnaires Préempteurs.

L'actionnaire qui vend supportera la moitié des frais de l'expertise et le ou les actionnaires qui achètent supporteront l'autre moitié, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils acquièrent. Si la vente n'est pas en mesure d'être réalisée pour certaines ou pour la totalité des actions, l'actionnaire vendeur qui renonce à son offre supportera seul les frais et les droits résultant de l'expertise. Les acheteurs potentiels qui ont candidaté pour les actions supporteront seuls les frais et droits résultant de l'expertise s'ils abandonnent leur offre d'achat après l'expertise et qu'aucune action n'a ainsi pu être vendue.

Si les Actionnaires Préempteurs exercent les droits de préemption pour un nombre d'actions supérieur à ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées, le nombre d'Actions Cédées que chacun acquerra sera déterminé par le Gérant comme suit:

a) Les Actionnaires Préempteurs, qui ont exercé leur droit de préemption pour tout ou pour un nombre d'actions inférieur à ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées, acquerront le nombre d'Actions Cédées pour lesquelles ils ont exercé leur droit de préemption;

b) Les Actionnaires Préempteurs qui ont exercé leur droit de préemption pour un nombre d'actions supérieur à ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées auront droit, en plus de ce que leur confère leur prorata quant aux Actions Cédées, à la part restante de ces Actions Cédées après déduction des Actions Cédées acquises par les Actionnaires Préempteurs susvisés au point a), au prorata de leur participation dans la Société.

Si le droit de préemption n'a été que partiellement exercé sur le nombre total de toutes les Actions Cédées, les Actions Cédées pour lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Actionnaires Préempteurs qui ont exercé leur droit de préemption.

Le paiement du Prix de Préemption et le transfert des Actions Cédées auront lieu simultanément endéans les trente (30) jours après l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

Sous réserve de l'accord préalable du Gérant, le Cédant peut transférer tout ou partie des Actions Cédées restantes, selon le cas, à un tiers dans les conditions décrites dans la Notification ou à un prix déterminé par un expert indépendant tel que déterminé dans cet Article.

Le droit du Gérant de refuser le dit transfert expire quarante-cinq (45) jours suivants la réception de la Notification. Le dit refus devra être notifié par écrit au Cédant par une notification de refus de transfert.

Si le Gérant n'approuve pas le dit transfert à un tiers, la Société devra racheter les actions concernées sur la base de la valeur de l'actif net de la Société, en réduisant si nécessaire son capital social, toujours en prenant en considération le droit des détenteurs d'Actions Préférentielles Classe B sur le Compte Prime d'Emission des Actions Préférentielles

Classe B et le Compte Réserve Spéciale Classe B. Alternativement, le Gérant pourra nommer un tiers acquéreur aux fins d'acquérir les actions concernées au prix mentionné ci-avant.

Ce tiers devra être nommé par le Gérant dans la notification de refus de transfert.

Le Gérant ne peut refuser son accord sur tout transfert des Actions Cédées si, au moment où la Société serait requise de racheter les actions concernées suite au refus du Gérant de donner son accord;

a) le rachat des Actions Cédées par la Société est interdit par la loi applicable; ou

b) la Société ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le prix de rachat des Actions Cédées et le Gérant, en toute bonne foi, ne croit pas que la Société pourra obtenir les fonds nécessaires au paiement dudit prix à la date requise.

Le Gérant ne peut nommer un tiers pour l'acquisition des Actions Cédées, que si ce tiers (x) est autorisé, en vertu de la loi applicable, à acquérir les Actions Cédées, et si (y) détient des fonds suffisants pour payer le prix de rachat des Actions Cédées ou sera en mesure d'obtenir les fonds nécessaires au paiement dudit prix à la date requise.

Le paiement du prix de rachat et le Transfert des Actions Cédées devront intervenir simultanément endéans soixante (60) jours suivants la réception de la Notification, que les actions concernées soient rachetées par la Société ou acquises par un tiers nommé par le Gérant.

Tout tiers envisageant d'acquérir des Actions Cédées doit, avant la conclusion d'un contrat d'achat d'actions, vérifier que la procédure de préemption ci-dessus décrite a été dûment observée par le Cédant et que le Gérant a dûment approuvé la Cession.

La Société refusera de reconnaître et d'enregistrer dans le registre des actions de la Société toute Cession et tout acquéreur d'Actions Cédées comme le propriétaire des Actions Cédées, dès lors que la Cession a été effectuée en violation des dispositions ci-dessus établies.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

#### *Exemption fiscale*

En ce qui concerne l'apport en nature consistant dans au moins 65% des actions de ENTRADA II, S.à r.l., une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, à la Société, la Société se rapporte à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

#### *Estimation des frais*

Les coûts entraînés par le présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Gauthier-Ribler, F. Brouxel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2004.

T. Metzler.

(044643.3/222/534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

### **BRASSTOWN ENTRADA I S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.613.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2004.

T. Metzler.

(044423.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

### **MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 29.515.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie au siège social de la Société le 27 mai 2004, a décidé d'accepter la démission de CHURCHILL & CO, domiciliée au 18, High Street, Taunton, Somerset TAI 3 PJ, Grande-Bretagne en tant que commissaire aux comptes de la Société et de nommer IB MANAGEMENT SERVICES S.A. en remplacement pour une période se terminant à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00661. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043972.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**ING RPFBB SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.512.

In the year two thousand and four, on the fourth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING RPFBB SOPARFI C, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 95.513 and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 April 2004,

the said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of ING RPFBB SOPARFI B, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, which has been incorporated by deed the undersigned notary on August 29, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 3, 2003, number 1023, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 95.512 and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of incorporation of which have last been amended by a deed of the undersigned notary, on December 9, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 154 of February 6, 2004, (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The sole partner resolved to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith be worded as follows:

**Art. 15. Special majority matters**

«The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries, as well as the exercise of the Company's voting rights in its capacity of shareholder of the Company's subsidiaries, without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING RPFBB SOPARFI C, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.513 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 avril 2004,

la prédite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société ING RPFBB SOPARFI B, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 29 août 2003 ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1023 du 3 octobre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 95.512. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 9 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 du 6 février 2004 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 15. Majorités spéciales**

Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de toute filiale ainsi que l'exercice des droits de vote de la Société en sa capacité d'associé des filiales de la Société sans le vote favorable de

l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour-cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 27, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044717.2/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**ING RPFEB SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044718.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**INTERSTEK S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.434.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05210, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour INTERSTEK S.A.

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(043750.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**IBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures.

(043726.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 6.611.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures.

(043724.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**IBLUX INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 31.365.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 14 avril 2004 à Howald*

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Ernotte qui désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Franz et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Jacob.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale ordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Nomination de Monsieur Jean Jacob au poste d'administrateur.
2. Nomination de Monsieur Daniel Franz au poste d'administrateur.
3. Nomination de Monsieur André Fassotte au poste de commissaire aux comptes.

*Exposé*

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'Assemblée nomme Monsieur Jean Jacob, ingénieur civil, demeurant à B-4800 Verviers, Grand Place, 59, comme Administrateur pour un terme de six ans.

2. L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur pour un terme de 6 ans Monsieur Daniel Franz, ingénieur civil, demeurant à B-4121 Neupré, Drève du Bois de Neuville, 4.

3. Suite à l'expiration de son précédent mandat, l'Assemblée nomme Monsieur André Fassotte, employé privé, demeurant à L-8558 Reichlange, rue d'Ospern, 8, comme Commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 17.00 heures.

J.-P. Ernotte / D. Franz / J. Jacob

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04785. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042503.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

**BACHSTEIN-BISHARA, Société en nom collectif,  
agissant sous l'enseigne commerciale TREDEX senc.**

Siège social: L-9206 Diekirch, 20A, Bamertall.  
R. C. Luxembourg B 100.960.

—  
STATUTS

Les Constituants:

1. Monsieur Essam Bishara, né le 5 décembre 1960, résident en Irlande 126 Pines, Herbert Park Lane, Ballsbridge, Dublin 4.

2. Madame Anja Bachstein, née le 6 décembre 1970, résident en Irlande 126 Pines, Herbert Park Lane, Ballsbridge, Dublin 4.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les Constituants et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une Société en Nom Collectif qui sera régie par les Lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat.

**Art. 3.** La Société prendra comme dénomination Société en nom collectif BACHSTEIN-BISHARA agissant sous l'enseigne commerciale TREDEX senc.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute sur simple décision des Associés.

**Art. 5.** Le Siège Social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe autre localité du Grand-Duché sur simple décision des Associés.

**Art. 6.** Le Capital Social a été établi à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) divisé en cent parts de vingt-cinq (25,- EUR) chacune.

*Souscription du capital*

1.- Monsieur Essam Bishara .....	95 parts
2.- Madame Anja Bachstein .....	5 parts
Total: (cent parts sociaux) .....	100 parts

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Ils peuvent être nommés pour un terme illimité.

Les Gérants sont rééligibles.

**Art. 8.** Chaque année par le 31 décembre il sera fait par la Gérance un inventaire de l'Actif et du Passif de la Société ainsi que le bilan et le Compte des Profits et Pertes.

Le Bénéfice Net, déduction faite de tout frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale de la Société.

**Art. 9.** Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa Constitution ont été réglés.

*Assemblée générale*

Et ensuite les Associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du Capital Social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris avec l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- A été nommé comme gérant:

Monsieur Essam Bishara, préqualifié.

2.- Le mandat est défini pour une durée illimitée.

3.- La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque Gérant.

4.- Le Siège Social a été établi à:

20A, Bamertall

L-9206 Diekirch (Luxembourg)

Fait et passé à Luxembourg, le 25 mai 2004 (deux mille et quatre).

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs Identités, le Présent Acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00373. – Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042747.3/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

**SOCIETE FINANCIERE REOLAISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.054.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 14 mai 2004*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Laurent Jacquemart de son poste d'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044297.3/3842/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**BEROGEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.375.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 mars 2004 à Clemency*

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Kopp qui désigne comme secrétaire ademoiselle Stéphanie Thiry et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Jolas.

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale extraordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

L'ordre du jour est le suivant:

1. Acceptation du rapport de liquidation
2. Nomination d'un commissaire-vérificateur

*Exposé*

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le rapport de liquidation est accepté.
2. La fiduciaire VO CONSULTING LUX S.A., ayant son siège social à L-4963 Clémency, rue Haute, 8, est nommée commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.00 heures.

S. Kopp / S. Thiry / E. Jolas

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04787. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042506.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

**ON 25 SOCIETE CIVILE, Société Civile.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.  
R. C. Luxembourg E 357.

## STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Olivier Fellmann, restaurateur, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, am Steffesgaart,

et

Monsieur Nikolaos Ververidis, graphic designer, demeurant à L-1620 Luxembourg, 5, rue Jean-Baptiste Gellé,

Il est formé par les présentes une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Objet**

La société a pour objet la promotion artistique, la mise en valeur de toute création artistique, l'organisation d'événements artistiques et, en général, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

La société peut acquérir et faire valoir des droits de propriété intellectuelle liés à toute création artistique.

**Art. 2. Dénomination sociale**

La société prend la dénomination de ON 25 SOCIETE CIVILE qui doit figurer sur tous les actes et documents de la société destinés aux tiers.

Elle doit être précédée ou suivie des mots «société civile».

**Art. 3. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée à compter des présentes, sauf en cas de dissolution anticipée.

**Art. 4. Siège social**

Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

Il pourra être transféré sur décision de la gérance en tout autre endroit de la commune du siège social.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5. Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).



Il est divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Monsieur Olivier Fellmann: . . . . .	50 parts
Monsieur Nikolaos Ververidis: . . . . .	50 parts
Soient au total cent parts. . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées, de sorte que la somme de EUR 1.000,- (mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que tous les associés le reconnaissent et se donnent mutuellement décharge.

Le capital social peut, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, être augmenté par la création de parts sociales nouvelles ou par élévation du nominal des parts sociales anciennes, soit par des apports en numéraire ou en nature, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la société, soit encore par incorporation de réserves ou de bénéfices.

#### **Art. 6. Parts sociales**

Les droits de chaque associé résultent des présents statuts et des actes ultérieurs modifiant le capital social ou constatant des cessions de parts régulièrement consenties.

Une copie ou un extrait desdits actes, certifié par la gérance pourra être délivré à chacun des associés sur sa demande et à ses frais.

Chaque part sociale donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices et des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une part sociale sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux. Sauf convention contraire signifiée à la société, l'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

#### **Art. 7. Cession des parts sociales**

La cession de parts sociales s'effectue par acte authentique ou sous seing privé.

Toute cession de parts sociales doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, être notifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte authentique.

La cession n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes sans l'autorisation préalable des autres associés.

A l'effet d'obtenir cette autorisation, l'associé cédant en informe la société et les autres associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le mois qui suit la notification de la demande d'agrément, la société devra prendre une décision qui sera notifiée à l'associé vendeur par la gérance par voie de lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si l'agrément est refusé, les autres associés disposent alors d'un délai de trois mois pour se porter acquéreurs desdites parts.

A défaut d'accord sur le prix des parts sociales, leur valeur sera déterminée par un expert désigné soit par les parties, soit par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, le tout sans préjudice du droit du cédant de conserver ses parts.

#### **Art. 8. Responsabilité des associés**

Dans ses rapports avec ses coassociés, chacun des associés n'est tenu des dettes et engagements sociaux que dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des tiers, les associés sont tenus du passif social à proportion de leurs droits sociaux.

Les associés ne sont pas tenus solidairement des dettes sociales et l'un des associés ne peut obliger les autres si ceux-ci ne lui en ont conféré le pouvoir.

La stipulation que l'obligation est contractée pour le compte de la société ne lie que l'associé contractant et non les autres, à moins que ceux-ci ne lui aient donné pouvoir, ou que l'engagement n'ait tourné au profit de la société.

#### **Art. 9. Décès d'un associé**

La société n'est pas dissoute par le décès de l'un ou plusieurs des associés et continue entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

Les héritiers doivent justifier de leur qualité dans les trois mois du décès par la production de l'expédition d'un acte de notoriété.

Tout héritier autre que conjoint, ascendant ou descendant de l'associé défunt ou tout légataire des parts sociales du défunt ne pourra devenir associé qu'après agrément des autres associés.

#### **Art. 10. Incapacité - Retrait d'un associé**

De même, l'absence, l'incapacité civile, la déconfiture, la liquidation, le redressement judiciaire ou la faillite personnelle de l'un ou plusieurs des associés ne met pas fin à la société et, à moins que l'assemblée générale n'en prononce la dissolution, celle-ci continue entre les autres associés, à charge pour eux de rembourser l'associé absent, frappé d'incapacité ou en état de liquidation ou de redressement judiciaire ou de faillite personnelle ou à son représentant légal ou judiciaire.

**Art. 11. Gérance**

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants choisis parmi les associés (ou en dehors d'eux), nommés par l'assemblée générale ordinaire des associés.

Les fonctions de gérant cessent par son décès, son incapacité civile, sa déconfiture, la liquidation ou son redressement judiciaire, sa faillite personnelle, sa révocation ou sa démission.

Le gérant est révocable par une décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Le gérant démissionnaire doit en informer les autres associés au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée.

La gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

Cependant, la gérance ne pourra vendre, acquérir, consentir des hypothèques ou garanties, ou encore contracter des emprunts pour le compte de la société sans autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 12. Les décisions collectives des associés**

Les décisions excédant les pouvoirs de la gérance sont prises par les associés et résultent, au choix de la gérance, soit d'une assemblée générale, soit d'une consultation écrite des associés.

**Art. 13. Les assemblées générales**

Les associés se réunissent au moins une fois par an au siège de la société et à la date indiquée dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ces derniers le jugent utile, ils doivent être convoqués dans un délai d'un mois à la demande d'un ou plusieurs associés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à condition que plus de la moitié des parts sociales soit représentée.

**Art. 14. Consultation écrite des associés**

La gérance peut, si elle le juge utile, consulter les associés par correspondance, auquel cas, elle doit adresser à chaque associé, par lettre recommandée, ou par fax, ou par courrier électronique, le texte des résolutions accompagné s'il y a lieu de tous renseignements et explications utiles.

Les associés disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception de cette lettre pour émettre leur vote par écrit. Cette réponse est adressée au siège social par lettre recommandée, ou par fax, ou par courrier électronique.

Tout associé n'ayant pas répondu dans ce délai est considéré comme s'étant abstenu.

Le procès-verbal de la consultation est établi par la gérance qui y annexe les votes des associés.

Les décisions prises par consultation écrite doivent, pour être valables, réunir les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales.

**Art. 15. Exercice social**

L'exercice social coïncidera avec l'année civile.

**Art. 16. Comptes sociaux**

Il est tenu au siège de la société une comptabilité régulière de toutes les opérations de la société, et il est dressé par la gérance pour chaque exercice un inventaire de l'actif et du passif de la société, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

Ces documents doivent être soumis pour approbation aux associés dans les six mois de la clôture de l'exercice.

**Art. 17. Affectation et répartition des bénéfices**

Les produits nets de l'exercice, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et de toutes provisions pour risques, constituent le bénéfice.

Ce bénéfice est distribué entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Toutefois, l'assemblée générale ordinaire peut décider de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau, en tout ou partie.

Les pertes, s'il en existe, sont supportées entre les associés dans la même proportion.

L'assemblée générale pourra décider de la périodicité de versement des bénéfices ainsi que des délais de paiement effectif.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur la répartition et la distribution effective des bénéfices.

**Art. 18. Dissolution de la société**

En cas de perte de la moitié du capital social constatée par un inventaire annuel, chacun des associés a le droit de demander la dissolution de la société.

La décision de poursuivre ou non l'activité de la société est prise par les associés dans les conditions prévues à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 19. Liquidation de la société**

En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale extraordinaire nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et la rémunération.

Pendant le cours de la liquidation, les pouvoirs de l'assemblée générale régulièrement constituée se continuent pour tout ce qui concerne la liquidation, notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus aux liquidateurs.

Le produit de réalisation de l'actif sera employé à l'extinction du passif de la société envers les tiers.

Les associés seront ensuite remboursés du montant de leurs apports respectifs.

Le surplus sera réparti entre les associés ou leurs ayants cause proportionnellement à leurs droits sociaux.

Les pertes éventuelles seront supportées dans la même proportion.

#### **Art. 20. Contestations**

Toute contestation pouvant s'élever entre les associés ou entre la société et les associés relativement aux affaires sociales, pendant le cours de la société et de sa liquidation, seront soumises à la juridiction compétente suivant les règles de droit commun.

#### *Réunion des associés*

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

2. Sont nommés gérants pour une durée de 5 ans renouvelable qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Olivier Fellmann, restaurateur, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, am Steffesgaart;

- Monsieur Nikolaos Ververidis, graphic designer, demeurant à L-1620 Luxembourg, 5, rue Jean-Baptiste Gellé.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2004.

O. Fellmann / N. Ververidis.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ05878. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042540.3/000/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

---

#### **KORNERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signatures.

(044329.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

#### **KORNERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.325.

Les actionnaires de KORNERLUX S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 21 mai 2004 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Ont accepté la démission de Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.

#### *Deuxième résolution*

Ont nommé Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à Gonderange, comme administratrice de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KORNERLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044327.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

#### **GRIGIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 32.403.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signatures.

(044332.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**LOUD THAMEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 47.616.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signatures.

(044334.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 35.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signatures.

(044330.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 35.751.

Les actionnaires de SOJOMI HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 19 mai 2004 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ont accepté la démission de Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

Ont nommé Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à Gonderange, comme administratrice de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOJOMI HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044320.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**BETA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 25.361.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 21 avril 2004  
au siège social à 11.30 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Bernhard Schluép, Président
- Mme Pascale Fortmann, Administrateur
- M. Philippe Dubuisson, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044255.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**AGEPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 25.000,-**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.471.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant que le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043611.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ABAUQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 34.654.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043903.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ABAUQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 34.654.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043905.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**ABAUQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 34.654.

—  
Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043907.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**FINAGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 47.159.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(043987.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

36718

**HENTOU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue d'Eschdorf.  
R. C. Luxembourg B 96.511.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043911.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

---

**YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.443.150,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 100.616.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 22 avril 2004 entre AlInvest PARTNERS LATER STAGE CO-INVESTMENTS CUSTODIAN II B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social à Jachthavenweg 118 à 1081 KJ, Amsterdam, Pays-Bas (AlInvest), AlInvest PARTNERS CO-INVESTMENTS 2000 C.V., une société en commandite de droit néerlandais ayant son siège social à Jachthavenweg 118 à 1081 KJ, Amsterdam, Pays-Bas (AlInvest 2000) d'une part, et STICHTING CO-INVESTORS YELLOW BRICK ROAD, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social à Delflandlaan 15 à 1062 EA, Amsterdam, Pays-Bas (STICHTING), d'autre part, en présence de la Société, que:

- 3.588 (trois mille cinq cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ont été cédées avec effet au 22 avril 2004 par AlInvest à STICHTING; et

- 31.977 (trente et un mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ont été cédées avec effet au 22 avril 2004 par AlInvest 2000 à STICHTING,

de sorte que STICHTING détient depuis le 22 avril 2004 et à ce jour 129.677 (cent vingt-neuf mille six cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044266.3/253/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**AUBAY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 52.528.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 30 avril 2004*

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luc Toorens, administrateur-délégué de la société;

- Monsieur Joël Sanzot;

- Monsieur Luc Bernard;

- La société AUBAY, France.

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise de la société:

- MAZARS.

Les mandats d'administrateurs et du réviseur d'entreprise ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2004.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044240.3/1682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**GAMMA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 35.415.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 21 avril 2004  
au siège social à 10.30 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Bernhard Schluép, Président
- Mme Pascale Fortmann, Administrateur
- M. Philippe Dubuisson, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00789. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044262.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**DELTA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 34.075.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 21 avril 2004  
au siège social à 11.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Bernhard Schluép, Président
- Mme Pascale Fortmann, Administrateur
- M. Philippe Dubuisson, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00794. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044259.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**LUXTURN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 1, Z. I. rue de Niederpallen.  
R. C. Luxembourg B 89.951.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 6 mai 2004, réf. DSO-AQ00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(043999.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ALPHA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 24.870.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 21 avril 2004  
au siège social à 10.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Bernhard Schluemp, Président
- Mme Pascale Fortmann, Administrateur
- M. Philippe Dubuisson, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00796. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044258.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**HUMAN RESOURCES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.  
R. C. Luxembourg B 44.628.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 octobre 2003 au siège social de la société*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre Biver en tant qu'administrateur de la société et accepte la nomination de Madame Caroline Verlinden, résidente au 101, Cleymhenslaan à B-3140 Keerbergen, en son remplacement. Madame Caroline Verlinden poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour réquisition  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00879. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044250.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**RAVALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 27, rue de Bastogne.  
R. C. Luxembourg B 88.953.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration tenu en date du 1<sup>er</sup> juin 2004 que la société ne pourra être valablement engagée que par la co-signature obligatoire du sieur Camille Aslan, alors nommé aux fonctions d'administrateur-délégué lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue par-devant Monsieur le Notaire G. Lecuit, en date du 2 mars 2004.

Pour réquisition, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01758. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044229.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---